

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 9 novembre 2022, les règlements ci-dessous :

- Règlement numéro 359-22 relatif à la gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel;
- Règlement numéro 360-22 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2106 - Cours d'eau Fagnan, Branche 1);
- Règlement numéro 361-22 modifiant le règlement numéro 356-22 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2103 - 2e Décharge Sainte-Catherine Ouest, C2108 – Rivière Bellevue, branche 9 et C2112 – Décharge des Prairies);

Les règlements ci-dessus sont disponibles, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

La directrice générale adjointe et greffière,



M<sup>e</sup> Joanie Lemonde